

Protocole de reprise - Ep Dossenheim sur Zinsel

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Malgré toute l'attention rigoureuse quant à l'application du Protocole dans l'école, le Directeur de l'école et l'équipe enseignante ne pourraient en aucune façon être tenus pour responsables des écarts des élèves quant aux consignes sanitaires et aux éventuelles conséquences sur la santé.

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple. [voir annexe 1](#)
- appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.

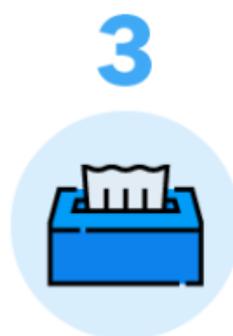


se laver les mains
très régulièrement

[voir annexe 2](#)



tousser ou éternuer
dans son coude



utiliser un mouchoir
à usage unique



saluer sans serrer la main
et éviter les embrassades,
garder ses distances (1
mètre minimum) avec
autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique (famille)
- poubelles munies de sacs, avec couvercle et avec une pédale → [Matériel à venir par la Mairie](#)
- savon liquide dans les sanitaires
- gel hydroalcoolique pour les enseignants → [Matériel à venir en Mairie](#)
- serviettes en papier à usage unique
- lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire → [Matériel à venir en Mairie](#)

A ce jour (8 mai 2020) tout le matériel est commandé mais non encore livré. Le matériel devait être livré le 25 avril. Aucune nouvelle depuis après plusieurs relances auprès du fournisseur.

II Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

a. L'entrée dans l'école

Les élèves seront accueillis selon les **groupes préalablement définis par l'équipe enseignante**, les familles en seront informées au plus tard le jeudi soir de la semaine précédente.

Tout élève non prévu ne pourra pas être autorisé à entrer.

L'accueil des élèves sera **échelonné** selon les groupes, **entre 8h00 & 8h30** :

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Pour permettre cela, il sera demandé aux parents d'utiliser au maximum la dépose minute.

Les enfants entreront dans l'école :

Par la porte en bois qui permet une ouverture bien plus large afin de fluidifier au mieux ce moment pour la classe de primaire cm2 (puis les CP à partir 2 juin). Ils devront conserver une distance d'un mètre minimum entre eux.

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale. Ils se rendront directement dans leurs classes.

Une entrée échelonnée sera mise en place sur les modalités suivantes :

Dès le 25 mai :

CM2 Carmaux
8h

Dès le 2 juin

CM2	CP
7h50 à 8h05	8h05 à 8h20

Pour des raisons liées au **respect du protocole** sanitaire quant à l'entrée à l'école et en classe, **aucun élève ne pourra être accueilli en dehors de l'horaire prévu** pour son groupe.

L'entrée se fera au portail en bois de l'école à l'**appel** du Directeur ou de l'enseignant(e) présent(e).

La température de tout élève pourra être prise, par thermomètre frontal.

Les parents d'un enfant dont la **température excédera 37°8** (ou présentant des symptômes Covid-19) seront immédiatement alertés et devront venir chercher leur enfant.

Les élèves du groupe appelé se rendront dans l'école (accompagnés si cela est possible) en **respectant la distanciation physique** où ils seront accueillis dans les sanitaires par un enseignant afin de procéder au **lavage des mains**.

Avant et après le lavage, toute attente doit se faire **sous le préau** en respectant la distanciation physique (éventuellement repérée au sol ou sur le mur).

Le **sens de circulation dans l'école** (préaux, escaliers, couloirs) doit être strictement respecté. Il est matérialisé par des affichages (éventuellement par des balisages au sol).

Après le lavage des mains, **le groupe d'élèves se rend immédiatement en classe** sous la conduite de l'enseignant en charge du groupe (respect de la distanciation dans l'escalier et le couloir, et avant

d'entrer en classe). Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, **il sera nécessaire de faire des rangs en file indienne, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.**

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers.

Les entrées utilisées correspondent à la normale sauf pour la classe de Madame Daul qui passera par l'entrée EST.

Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées. **(Penser au bloc porte pour la mairie)**

Pour cela, chaque enseignant aura à veiller sur l'ouverture de sa porte de classe.

Le directeur qui assure l'ouverture du portail veillera à fermer l'ensemble de ces portes lorsqu'il rejoindra l'intérieur.

Les enfants et personnels à risque (maladie chronique) ne pourront être accueillis à l'école.

Les conditions matérielles et d'aménagement (en rapport avec le respect de la règle de distanciation humaine) des salles de classe des sections maternelles ne permettent pas un accueil sécurisé.

Les niveaux de petites sections, moyennes sections et grandes sections de maternelles resteront donc en enseignement à distance par le biais du site internet de l'école et mail de la classe.

Pour les enfants ayant une AESH, si celle-ci n'est pas présente, l'AESH restera à l'école et apportera son aide au fonctionnement de l'école avec un regard pointu sur le respect des règles de sécurité.

b. Les groupes élèves

Les groupes d'élèves seront organisés autant que faire se peut selon les niveaux de classe des des élèves. **La limite du nombre d'élèves correspond aux consignes sanitaires appliquées à la taille des classes:**

Les groupes d'élèves seront ainsi de **8 à 9 élèves en CP** jusqu'au CM2.

En aucun cas ils ne pourront dépasser 9 élèves.

Les enfants des personnels **prioritaires** tels que définis dans les instructions ministérielles (cf "élèves dérogatoires") et n'ayant aucun autre mode de garde sont accueillis à l'école ; la liste des situations professionnelle donnant lieu à dérogation est définie nationalement et rappelée dans les consignes départementales.

L'inscription de ces enfants dans les mêmes délais est obligatoire.

Dans tous les cas, une **justification** pour ces enfants dont les familles "n'ont aucun autre mode de garde" sera exigée.

Ces élèves sont rajoutés dans les effectifs généraux pour déterminer le nombre de groupes et les fréquences d'accueil des groupes.

Chaque groupe d'élèves sera accueilli sur la base d'une journée entière.

L'accueil des groupes d'élèves dépend du nombre d'élèves à accueillir chaque semaine, et du nombre d'enseignants disponibles pour cet accueil (les enseignants devant assurer également "l'école à distance").

c) En classe :

Chaque élève a un bureau (table) attribué personnellement pour la journée entière.

Chaque bureau est **espacé de plus d'1 m** des autres. **L'élève ne pourra en aucun cas en changer de sa propre initiative, ni circuler en classe, quelle que soit l'organisation de la classe antérieure au confinement.**

Si un sens de circulation est établi dans une classe, il doit être respecté. Les élèves sortent et rentrent strictement dans l'ordre fixé par l'enseignant(e).

Chaque élève doit impérativement avoir son propre matériel (notamment tout ce qui est prévu ordinairement dans le cadre de la classe quant à sa trousse et son petit matériel personnel.

Le matériel de l'élève ou celui qui peut lui être confié dans le cadre d'une activité pédagogique ne peut en aucun cas être prêté ou partagé.

Une distance suffisante devant être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux. Puisque la moitié de la classe sera accueillie, les portes manteaux seront utilisés un sur deux.

III L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. **Par conséquent, vu la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que 9 élèves maximum par groupe.**

Par conséquent, à la vue de l'effectif, il sera peut être nécessaire de mettre un système de rotation des élèves.

- la rotation sera à la semaine : **Semaine A : groupe 1** **Semaine B : groupe 2**

Il faudra veiller **aux fratries** pour tenter de les accueillir en même temps s'il y a lieu.

Cas particulier : pendant la période du 25 mai au 2 juin, seuls les CM2 seront accueillis dans l'école, ils seront donc accueillis à la journée.

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux.**

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte.

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles éventuellement inutilisées (musique) devront rester fermées.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

En classe, il est conseillé que l'enseignant ne passe pas dans les rangs et donc il lui est conseillé de rester au bureau et au tableau.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

IV Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers, feuilles etc.), et conservé ensuite dans son sac. **Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.**

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'en prévoir un par élève et/ou de s'assurer de la désinfection des claviers, souris, écrans et tables entre chaque élève à l'aide de lingettes désinfectantes virucides.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

V Les récréations (à partir du 2 juin)

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe selon le planning suivant qui permet d'éviter qu'un enseignant soit seul avec les élèves afin de permettre de réagir à un éventuel souci (blessure par exemple) :

- Le matin

CP	CM2
9h45 / 10h00	9h30 / 9h45

- L'après midi

CP	CM2
14h45 / 15h	15h / 15h10

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Tous les élèves **se lavent les mains avant** d'aller dans la cour, selon les mêmes règles que lors de l'entrée en classe.

Les **jeux de contact**, de **ballon** ou tout autre jeu impliquant des **échanges d'objets** sont interdits.

Les gestes barrières et la distanciation physique sont respectés dans les jeux extérieurs.

En **fin de récréation**, le **lavage des mains** est obligatoire (mêmes consignes).

Les sens de circulation dans l'école sont respectés.

En cas de **conditions climatiques** inadaptées à la sortie en extérieur, le **préau** sera utilisé selon le même planning que la cour.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Ils emprunteront les chemins suivants :

- les CM2 de M. Carmaux descendront et remonteront en empruntant l'escalier de la cour OUEST.

- Les CP de Madame Welterlin sortiront par la porte Cour Ouest de la classe.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, un des deux enseignants de service devra être constamment présent en face pour garantir ce point, les toilettes étant un lieu très exigu.

VI Activités physiques en temps scolaire :

Les activités d'éducation physiques et sportives et les activités artistiques seront très limitées (notamment aucune activité collective).

Le matériel sportif de l'école ne pourra pas être utilisé.

VII Les sorties

Les **élèves ne mangeant pas en restauration scolaire** sont reconduits par l'enseignant en charge du groupe à l'horaire précisé pour ce groupe. Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

Faute de présence d'un adulte, et conformément à la loi (*Code de l'Éducation*), l'élève sera laissé à **l'extérieur du portail** de l'école tout en devant respecter les règles de distanciation physique en cas d'attente d'un adulte.

Sortie du matin :

CP	CM2
11h30	11h20

Entrée de l'après-midi :

CP	CM2
13h30	13h45

Au moment de la sortie de 16h00 (échelonnée),

- les Cp de Madame Welterlin, les CM2 sortiront par la porte en bois, selon un horaire échelonné.

CP	CM2
16h00	16h05

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (une toilette complète).

Le Directeur peut formuler aux autorités compétentes des observations quant au non respect du présent protocole, engageant la sécurité sanitaire du public accueilli, y compris s'il en est saisi par des adultes ayant des observations à formuler.

Les APC sont annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

VIII L'organisation et le suivi pédagogique

Dans l'état actuel des mesures de lutte contre la propagation du virus, les directives nationales montrent qu'**il ne s'agira pas d'un retour à l'état antérieur du confinement**. [...] Il convient de comprendre cette réouverture comme la poursuite, sous des modalités différentes, de la continuité pédagogique mise en place pendant le confinement.

De fait, l'accueil à l'école à compter du 25 mai et probablement jusqu'au 3 juillet au soir ne sera pas l'école "comme avant". "Le suivi des programmes, les évaluations, [le parcours de scolarité] seront pensés **au regard de cette situation exceptionnelle**".

Les **contraintes sanitaires**, notamment liées à l'impérieuse **distanciation physique**, empêcheront l'équipe enseignante de faire classe "comme avant", que ce soit quant aux éventuels ateliers collectifs, aux apprentissages et activités en groupe, aux "face à face" pédagogiques ou au guidage personnalisé nécessitant une proximité physique...

« Si ce retour physique est laissé au libre choix des parents, il n'exonère pas de l'obligation d'instruction qui dans ce cas-là, **devra continuer d'être assurée à distance** », (courrier La rectrice du 04/05/2020)

Le support didactique principal restera autant que faire se peut celui qui est mis en œuvre pour "l'école à distance" (continuité pédagogique à la maison).

IX L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

❖ **Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes**

❖ **1ère étape, le nettoyage :**

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

❖ **2ème étape, la désinfection :**

- Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à la norme EN 14476** peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (Concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

En absence de désinfectant virucide Conforme à la norme EN 14 476, en dernier recours, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être préparée :

- Vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de javel avec la nature de la surface.
- Pour l'eau de javel à 2,6 %, le dosage pourrait être de 10% soit 100 ml de javel par litre d'eau froide. Ce dosage peut être adapté aux circonstances de la désinfection.
- Cuivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de javel.
- Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de javel.

❖ **Fréquence :**

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, claviers, écrans, souris, ...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
 - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

❖ **Actions complémentaires :**

- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

❖ **Prévention des risques pour le personnel :**

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.
- Le matériel jetable est à privilégier mais à défaut, il est possible d'utiliser une serpillière ou un linge qui sera mis à la machine à 60°C après son utilisation.
- Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée : gants de ménage, tablier de protection imperméable et lunettes de protection.
- Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 à 15 minutes compte tenu du type d'huissierie.

X Les enfants ou les personnels atteints

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Le protocole actuel prévoit un appel aux parents.

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal efficace. → **Matériel à venir par la Mairie**

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La

personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque de préférence FFP2 ainsi que de gants. → **Matériel à venir par la Mairie**

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher. Nous disposons d'une salle dans laquelle l'enfant sera placé confortablement, le temps que les parents arrivent.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la **réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu** à cet effet.

- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans la classe libre rez de chaussée de l'école. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien chargé du nettoyage que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions. **Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.**

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les

modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.

3- Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols ;
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel;
 - Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure;
 - Désinfecter avec un produit désinfectant virucide selon la norme EN 14476, ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel (cf fiche nettoyage désinfection).
 - Selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant virucide utilisé, rincer à l'eau si nécessaire. Cette phase de rinçage est obligatoire suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.
- Tenue du personnel d'entretien adaptée aux dispositions contenues dans la fiche de données de sécurité du produit utilisé.

Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Mairie pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

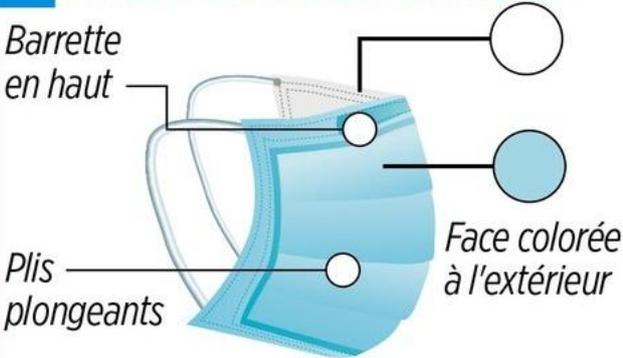
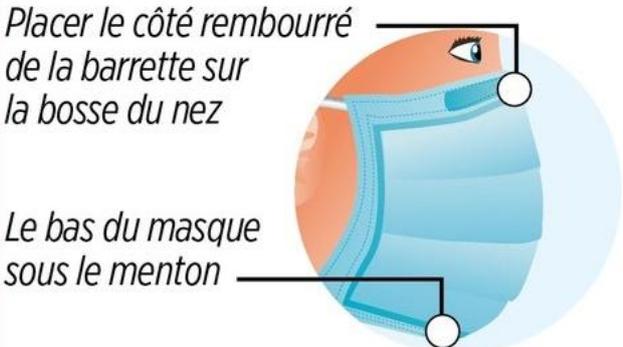
Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

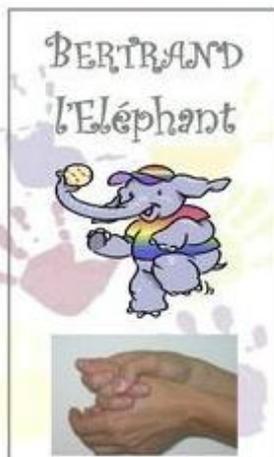
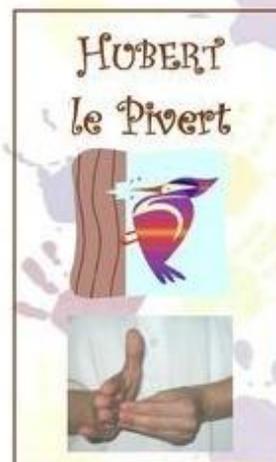
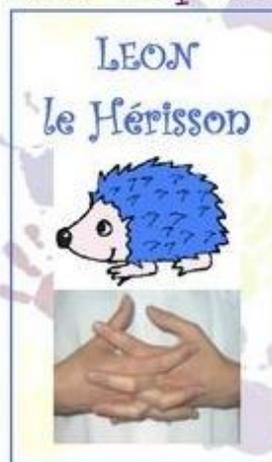
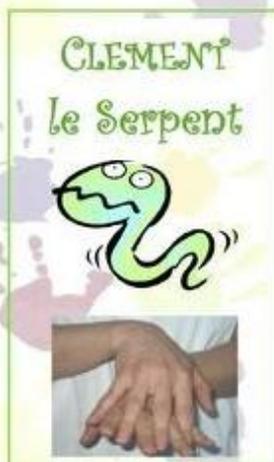
Se laver les mains



Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



Mai 2008 MâJ Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florance M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

Zones
fréquemment
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Paume

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
très
souvent
oubliées



Dos

Zones
souvent
oubliées